



173751 - Le jugement du fait pour celui qui gargarise de pousser l'eau jusqu'à la gorge

question

J'ai lu dans votre site des fatwa qui parlent de la nécessité de se gargariser , d'inhaler et d'exhaler l'eau dans le cadre des ablutions et du bain rituel... ma question est la suivante: faut il pousser l'eau jusqu'à la gorge?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le fait de se gargariser est un des devoirs des ablutions, ce qui est déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [153791](#).

Deuxièmement, il est recommandé de bien se gargariser, à moins qu'on observe le jeûne, compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui): **fais bien les ablutions, nettoie-toi les doigts, et pousse l'inhalation au maximum, à moins que tu sois en jeûne.** (rapporté par Abou Daoud,142 et par at.-Tirmidhi,788 et jugé authentique par al-Albani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **le fait de bien se gargariser et d'inhaler de l'eau sont recommandés par la Sunna. Bien se gargariser ,c'est pousser fortement l'eau de manière à la faire parvenir à tous les coins de la bouche.** Extrait de charh al-moumti '(1/171). Cette manière de se gargariser est une recommandation, comme nous l'avons mentionné et non un devoir car il suffit d'introduire de l'eau dans sa bouche et de l'y faire circuler.

Ibn Qudamah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **se gargariser c'est faire circuler l'eau dans sa bouche. L'inhalation consiste à aspirer de l'eau vers l'intérieur du nez. L'exhalation consiste à expulser de l'eau de son nez. Parfois celle-ci est substituée à celle-là, les deux étant**



liées. On n'est pas tenu de faire tourner de l'eau dans sa bouche ni de faire parvenir de l'eau à tous les coins du nez. Si on le fait c'est une recommandation qui ne concerne que le non jeûneur. Extrait d'al-Moughni (1/89).

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **il suffit pour accomplir son devoir de faire tourner de l'eau d'une manière quelconque dans sa bouche.** Extrait d'ach-charh al-moumt'i (1/172).

Cela dit, si quelqu'un se gargarisait et faisait circuler de l'eau dans sa bouche, cela lui suffirait et il n'aurait pas besoin de la faire parvenir à sa gorge, ce geste n'étant qu'un simple recommandation.

Allah le sait mieux.